




<p><b>BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR</b></p> <p>CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE)</p> <p><i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i></p> <p>Rue Gaucheret 92-94, 1030 Bruxelles</p> <p>tel: 02/227.57.02</p> <p>Site internet : <a href="https://www.irceline.be">https://www.irceline.be</a></p>	<p>VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ  Vlaanderen is milieu</p> <p> bruxelles environnement leefmilieu brussel .brussels</p> <p> Air Climat agence wallonne de l'air &amp; du climat</p>
--	---

**Vendredi 10 février 11h00**

## BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES

**Dépassement du seuil d'information pour les particules fines.**

### SITUATION ACTUELLE

Aujourd'hui vendredi 10 février 2023, des concentrations élevées de particules fines (PM2,5 et PM10) dans l'air ambiant sont mesurées dans les réseaux de surveillance(\*) des trois régions. Les seuils d'information sont actuellement dépassés en région flamande. Les concentrations moyenne de particules fines sur 24 heures à 10 heures ce matin étaient de 37 µg/m<sup>3</sup> PM2,5 et 52 µg/m<sup>3</sup> PM10 en Flandre, 30 µg/m<sup>3</sup> PM2,5 et 40 µg/m<sup>3</sup> PM10 à Bruxelles et 30 µg/m<sup>3</sup> PM2.5 et 47 µg/m<sup>3</sup> PM10 en Wallonie. 50 µg/m<sup>3</sup> PM10 et 35 µg/m<sup>3</sup> PM2.5 sont les seuils utilisés par les trois régions de Belgique pour informer la population.

Les concentrations élevées de particules s'expliquent par le fait que la pollution atmosphérique (provenant de l'industrie, de l'agriculture, du trafic et du chauffage des bâtiments) est peu dispersée en raison de conditions météorologiques défavorables (vent faible). En raison du temps froid, les émissions provenant du chauffage des bâtiments, principalement dues aux poêles à bois, sont également plus élevées

### SITUATION POUR AUJOURD'HUI ET LES PROCHAINS JOURS

Les conditions météorologiques resteront défavorables à la qualité de l'air encore quelques jours. Il est très probable que les concentrations de particules fines (PM2,5) restent supérieures aux seuils d'informations pendant au moins encore 24 heures.

**Etant donné que les concentrations moyennes devraient rester supérieures à 35 µg/m<sup>3</sup> en PM2,5 (en moyenne glissante sur 24h) et/ou à 50 µg/m<sup>3</sup> en PM10 (en moyenne glissante sur 24h) pendant plus de 24h, la phase d'information est activée.**

## RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

Pour plus d'information sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).

## EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...) ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.**

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

## PLUS D'INFORMATION CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS PAR RÉGION et PERSONNES DE CONTACT PERSONNES DE CONTACT

### **En Flandre:**

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): perscontact: [pers@vmm.be](mailto:pers@vmm.be), 053 72 62 22.  
<http://www.vmm.be>

### **À Bruxelles:**

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures :  
<http://www.qualitedelair.brussels>
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement :  
[info@environnement.brussels](mailto:info@environnement.brussels) ou 02/775.75.75
- Bruxelles-Environnement : Service presse: [presse@environnement.brussels](mailto:presse@environnement.brussels) –  
0490/52.37.89
- Cabinet du Ministre A. Maron : Simon Vandamme (porte-parole) : GSM :  
0479/66.03.23 email : [svandamme@gov.brussels](mailto:svandamme@gov.brussels)

### **En Wallonie:**

- Cabine de la Ministre Céline Tellier : Estelle Toscanucci – GSM 0479/88 40 41
- Email : [estelle.toscanucci@gov.wallonie.be](mailto:estelle.toscanucci@gov.wallonie.be)
- <http://www.awac.be/>

### **CELINE:**

- FR : M. Philippe Maetz tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15

- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <http://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)